

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 806

20 avril 2010

SOMMAIRE

Absolute Return Strategy Sicav	38660	Horfut S.A.	38648
ABx	38659	Insinger de Beaufort Manager Selection Si- cav	38659
Adma A.G.	38652	Italfortune International Fund	38661
AGICOA Europe	38645	Jirvois Investissement S.A.	38647
AI Global Investments S.à r.l.	38672	JPMorgan Investment Funds	38657
Anaf Europe S.A.	38687	JPMorgan Liquidity Funds	38653
Bipielle Investment Fund	38652	Jurancy Development S.A.	38648
BRE/Management 5 S.A.	38679	KoMed Home Care S.A.	38680
BSI Flex	38663	KoMed Home Care S.A.	38663
Caves St. Martin S.A.	38650	Lerylux SA	38667
Celistics IP S. à r.l.	38668	Lysara Holding S.A.	38656
Ceylon S.A.	38646	Milia Investment S.à r.l.	38680
Codofinances S.A.	38687	Multiple Managers Sicav	38660
Creaction 4	38647	N.C.C.D. S.A.	38679
Creos Luxembourg S.A.	38662	NevaFunds	38662
db x-trackers II	38644	Northam Property Funds FCP-FIS	38663
DCF Fund (II)	38658	Ondina Strategies S.A.	38650
Degroof Alternative	38645	Oraguaia S.à r.l.	38668
Dexia Quant	38651	Orbis Sicav	38655
Dinvest	38656	Pardef S.A.	38646
Edifinvest Holding S.A.	38643	Peculium Holding S.A.	38654
Elcoteq SE	38642	Piscadera Investments S.A.	38652
Esch Investments S.A., SPF	38650	Pretoria Investissement S.A.	38644
Euro F.D. Holdings S.A.	38646	Privileged Investors	38661
F.C.E. CAD S.A.	38654	Rinascimento Sicav	38654
Fides et Spes	38647	Sinbelux S.A.	38649
Finbelux S.A., SPF	38648	Specials Fund	38662
Ganeça S.A., SPF	38649	The Green European Institute A.s.b.l.	38672
GNA	38659	Valorinvest	38651
Gondburg Real Estate S.A.	38642	Vista Finance	38643
Gouvía S.A.	38653	Vulcanus S.A.	38656
Green Hope SPF S.A.	38658	Walnut	38660
Hermes Universal	38657	Zork S.A.	38649
Holding Immobilière Nouvelle S.A.	38671		
Home Maritime S.A.	38664		

Gondburg Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 98.657.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 6 mai 2010 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010035054/696/17.

Elcoteq SE, Société Européenne.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 134.554.

The shareholders are invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

scheduled to take place at 1.00 pm CET on Wednesday *April 28, 2010*. The meeting will be held in Luxembourg, at the premises of Elcoteq SE, 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

The agenda will contain the following items:

Agenda:

Standard items stated in Article 58 of the Articles of Association as follows:

1. Annual accounts as at December 31, 2009 (consisting of the income statement, balance sheet, consolidated income statement, consolidated balance sheet and management report issued by the Board of Directors);
2. Statutory Auditor's report as at December 31, 2009;
3. Approval of the annual accounts and of the consolidated accounts as at December 31, 2009;
4. Allocation of the result and retained earnings;
5. Discharge of the members of the Board of Directors and of the Statutory Auditor;
6. Remuneration of the members of the Board of Directors and the Statutory Auditor;
7. Number of the members of the Board of Directors;
8. Election of the members of the Board of Directors;
9. Election of the statutory and/or independent Auditor.

Payment of Dividend

The Board of Directors has decided to propose to the Meeting that no dividend will be distributed for the financial year January 1 - December 31, 2009

Composition of the Board of Directors

The Nomination Committee of the Board of Directors will make a proposal about the composition of the board later.

Appointment of the Auditor

The Audit Committee of the Board of Directors will propose to the Meeting that the firm of authorized public accountants KPMG Audit S.à.r.l under the supervision of Mr. Philippe Meyer be appointed as the Company's auditors for the financial year ending on December 31, 2010.

Documents

Documents related to the financial statements will be on display for inspection by the shareholders on the company's website on April 7, 2010 at www.elcoteq.com. Copies of the aforementioned documents will be mailed to shareholders upon request and will be on display at Elcoteq SE offices in Luxembourg and in Espoo (Finland).

Right to Participate in the Meeting

Shareholders who are in the Company's shareholder register maintained by the Euroclear Finland Ltd on Friday April 16, 2010 shall have the right to participate to the Annual General Meeting.

How to Participate

The registered shareholders shall notify the Company of their attendance by April 22, 2010, 4.00 pm CET, either on the Company's website www.elcoteq.com, or in writing to Elcoteq SE, Finnish Branch, AGM, P.O. Box 8, FI-02631 Espoo, Finland, or by telefax +358 10 413 1804, or by telephone +358 10 413 2081 between the hours of 8.00 - 10.00 am or 12.00 - 3.00 pm CET. Shareholders are kindly requested to provide their name, address and telephone number. Notification of participation must reach the Company before the notification period expires.

Representation

Shareholders shall exercise their right at the Annual General Meeting either in person or through a representative on the basis of a duly signed and dated proxy or other reliable documentation proving their authorization. A Power of attorney template can be found on the company's website at www.elcoteq.com. Any powers of attorney, correctly detailed and dated, must reach the Company at the above address for inspection before the notification period expires on April 22, 2010.

Language of the Meeting

The meeting will be held in the English language.

On March 30th, 2010.

Board of Directors .

Référence de publication: 2010034501/8636/54.

Vista Finance, Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 97.493.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle le 4 mai 2010 à 11.00 heures, pour délibération sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes au 31 décembre 2009
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010038604/9378/17.

Edifinvest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 39.898.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 6 mai 2010 à 15.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010035055/696/17.

db x-trackers II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.284.

As the extraordinary general meeting of the shareholders of Company convened for 26 March 2010 could not validly deliberate on the items on the agenda for lack of quorum, an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders of the Company is reconvened and will be held in Luxembourg on 5 May 2010 at 11.00 a.m. (Luxembourg time) at the registered office of the Company at 46, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (the "Meeting") with the following agenda:

Agenda:

1. Amendment of the eighth paragraph of Article 16 of the Articles of incorporation of the Company (the "Articles") relating to the eligible issuers under article 45 (1) of the law of 20 December 2002 concerning undertakings for collective investments (the "2002 Law") for investment of up to 100% of the net assets of a UCITS in transferable securities and money market instruments issued or guaranteed by such an issuer. This paragraph should henceforth, subject to any modifications as may be required by the Luxembourg regulator or any minor changes decided by the board of directors of the Company, read as follows:

"The Company may further invest up to 100% of the net assets of any Fund, in accordance with the principle of risk spreading, in transferable securities and money market instruments issued or guaranteed by a Member State, by its local authorities or by a member State of the OECD or by any other country to the extent such other country has been approved by the Luxembourg regulator pursuant to article 45 of the 2002 Law and that such country is disclosed in the prospectus of the Company or by public international bodies of which one or more Member States are members (each, an "Eligible Issuer") provided that, in the case where the Company decides to make use of this provision, the concerned Fund holds securities from at least six different issues and securities from one such issue do not account for more than 30% of the total net assets of such Fund."

Shareholders are advised that in order to be able to deliberate validly on the agenda, no quorum will be required. The resolution will be adopted if approved by two thirds of the votes cast.

Proxy forms already received for the extraordinary general meeting held on 26 March 2010 remain valid and will be used at the Meeting.

A proxy form for the Meeting may be obtained at the registered office of the Company and has to be returned by fax before 3 May 2010 to the attention of Mr. Jean-Baptiste Simba at the fax number: +352 46 40 10 413 and by mail to the registered office of the Company.

By order of the Board of Directors.

Référence de publication: 2010035019/755/35.

Pretoria Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 128.245.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 12 mai 2010 à 09.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2009;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010038602/10/18.

AGICOA Europe, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg F 7.645.

Invitation to the

ANNUAL GENERAL ASSEMBLY MEETING

to be held at the Novotel Montfleury Cannes Hotel, 25, Avenue Beauséjour in 06400 Cannes - France on Tuesday 18th of May 2010 at 12.15 p.m. (local time) in the conference room Californie.

Agenda:

1. Opening
2. Management report for the year 2009
3. Recent developments and perspectives for the year 2010
4. Appointment of a new Board of Directors
5. Questions and answers
6. Closure of the meeting

Special communications to AGICOA Europe's individual members

According to Article 18 of AGICOA EUROPE'S by-laws the individual members are considered to accept, as their delegate to the General Assembly Meeting, one of the institutional members of their country, unless they make a statement to the contrary by written letter to AGICOA EUROPE at least seven days before the General Assembly Meeting. Moreover the individual members willing to participate in the General Assembly Meeting must inform AGICOA EUROPE of their participating in the General Assembly Meeting and have to notify AGICOA EUROPE's CEO of the names of their delegates by e-mail, fax message or registered letter with acknowledgement of receipt within the same deadline (Article 21). The number of votes of the individual member is added to the votes of the institutional member(s) of its country of origin if the individual member did not inform AGICOA EUROPE's CEO of its wish to attend the meeting according to Article 21.

April 13, 2010.

On behalf of AGICOA EUROPE

John M. Jacobsen

President

Référence de publication: 2010040833/503/31.

Degroof Alternative, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 113.782.

Shareholders are kindly invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held at the registered office of the SICAV on Friday April 30, 2010 at 11.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Board of Directors' report
2. Auditors' report
3. Review and approval of the annual accounts as at December 31, 2009
4. Discharge to the Directors
5. Allotment of the result
6. Statutory appointments
7. Miscellaneous

The shareholders are advised that no quorum is required for the items on the agenda of the Annual General Meeting and that the decisions will be taken at the simple majority of the shares present or represented.

In order to attend the Meeting, the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the Meeting at the registered office of the SICAV.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2010036197/755/22.

Euro F.D. Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 57.475.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 12 mai 2010 à 11.45 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 30 novembre 2009;
2. approbation des comptes annuels au 30 novembre 2009;
3. affectation des résultats au 30 novembre 2009;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010038607/10/18.

Ceylon S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 62.504.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 6 mai 2010 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010035053/696/18.

Pardef S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 137.850.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 12 mai 2010 à 10.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2009;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010038608/10/18.

Creaction 4, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 77.944.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra le vendredi 30 avril 2010 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010036298/755/18.

Fides et Spes, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 31.923.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
de la société qui se tiendra le 11 mai 2010 à 16.30 heures au siège avec pour

Ordre du jour:

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire;
- Approbation du Bilan et du compte de Profits et Pertes arrêtés au 31.12.2009;
- Affectation du résultat au 31.12.2009;
- Quitus aux administrateurs et au commissaire;
- Divers.

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires, sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au Siège Social.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2010041761/18.

Jirvois Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 128.970.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra le 12 mai 2010 à 09.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2009;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010038603/10/18.

Jurancy Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 128.973.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *12 mai 2010* à 10.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2009;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010038609/10/18.

Finbelux S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 77.948.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi *30 avril 2010* à 14.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes.
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation des résultats.
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- Nominations Statutaires.
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010036304/755/18.

Horfut S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 77.953.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi *30 avril 2010* à 11.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010036307/755/18.

Ganeça S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 57.432.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 12 mai 2010 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 30 novembre 2009;
2. approbation des comptes annuels au 30 novembre 2009;
3. affectation des résultats au 30 novembre 2009;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010039042/10/18.

Sinbelux S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 77.968.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 30 avril 2010 à 14.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du Rapport de gestion du Conseil d'Administration et du Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010036316/755/18.

Zork S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 50.110.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 6 mai 2010 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2009, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2009.
4. Décision de la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2010041753/1023/17.

Esch Investments S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 144.395.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi *14 mai 2010* à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010041731/755/19.

Caves St. Martin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5570 Remich, 53, route de Stadtbredimus.
R.C.S. Luxembourg B 5.220.

Nous avons l'honneur de convoquer Mesdames et Messieurs les actionnaires de notre société à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu lundi le *10 mai 2010* à 9.30 heures au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Nominations statutaires,
2. Autorisation accordée au Conseil d'administration afin de procéder au rachat d'actions propres de la Société,
3. Fixation des modalités de rachat des actions propres de la Société,
4. Questions diverses.

Pour pouvoir assister à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de se conformer à l'article 22 des statuts et de déposer leurs titres au plus tard dans la journée du 3 mai 2010, soit au siège social à Remich, soit à la BGL BNP Paribas à Luxembourg.

Les procurations devront être déposées au siège social au plus tard le 5 mai 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Remich, le 15 avril 2010.

Le Conseil d'administration .

Référence de publication: 2010039250/280/21.

Ondina Strategies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 128.977.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *12 mai 2010* à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2009;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;

5. ratification de la cooptation d'un Administrateur et décharge accordée à l'Administrateur démissionnaire;
6. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
7. nomination d'un Administrateur;
8. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010038605/10/20.

Dexia Quant, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 87.647.

—
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires («l'Assemblée») de Dexia Quant aura lieu au siège social de la société, 69, route d'Esch, L - 1470 Luxembourg le 6 mai 2010 à 15 heures

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises au 31 décembre 2009
2. Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2009
3. Affectation des résultats
4. Décharge à donner au Conseil d'Administration pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2009
5. Election du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
6. Divers

Les actionnaires sont informés que les points à l'ordre du jour de l'Assemblée ne requièrent aucun quorum et que les décisions seront prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Les actionnaires qui désirent assister personnellement à l'Assemblée sont priés, pour des raisons d'organisation, de s'inscrire jusqu'au 4 mai 2010 auprès de Dexia Quant, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, à l'attention de Fund Corporate Services - Domiciliation (Fax N° +352 / 2460-3331).

Pour être admis à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets de Dexia Banque Internationale à Luxembourg, 69, route d'Esch, L - 1470 Luxembourg.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2010041728/755/27.

Valorinvest, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 53.010.

Die Aktionäre werden hiermit zur

ORDENTLICHEN HAUPTVERSAMMLUNG

eingeladen, die am Sitz der Gesellschaft am 6. Mai 2010 um 11.00 Uhr über folgende Tagesordnung beschließen soll:

Tagesordnung:

1. Billigung des Geschäftsberichtes des Verwaltungsrates und des Bericht des Abschlussprüfers
2. Billigung des Jahresabschlusses und der Ergebnisuweisung per 31. Dezember 2009
3. Entlastung für die Verwaltungsratsmitglieder für das abgelaufene Geschäftsjahr
4. Sitzungsgemäße Ernennungen
5. Verschiedenes

Die Beschlüsse über die Tagesordnung verlangen keine besondere Beschlussfähigkeit. Vollmachten sind am Sitz der Gesellschaft verfügbar.

Um an der Hauptversammlung teilzunehmen, soll jeder Aktionär seine Aktien einen Arbeitstag vor dem Datum der Versammlung bei der KBL European Private Bankers, 43, Boulevard Royal, L-2955 Luxemburg hinterlegen.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2010041736/755/20.

Adma A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-5401 Ahn, 7, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 100.100.

Sie werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN HAUPTVERSAMMLUNG

der Aktionäre von ADMA A.G., welche am 6. Mai 2010 um 11.00 Uhr am Gesellschaftssitz mit der nachfolgenden Tagesordnung stattfinden wird, eingeladen:

Tagesordnung:

1. Berichte des Verwaltungsrates und des Kommissars
2. Vorlage und Genehmigung der Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung per 31.12.2008
3. Entlastung des Verwaltungsrates und des Kommissars
4. Verschiedenes

Im Namen und Auftrag des Verwaltungsrates.

Référence de publication: 2010039017/16.

Bipielle Investment Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 40.575.

Les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 6 mai 2010 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du réviseur d'entreprises
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et de l'affectation des résultats
3. Décharge à donner aux administrateurs
4. Décharge à donner aux dirigeants de la Société de Gestion
5. Nominations statutaires
6. Divers

Les décisions concernant les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Des procurations sont disponibles au siège social de la Sicav.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur un jour ouvrable avant la date de l'assemblée auprès de KBL European Private Bankers S.A., 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010041726/755/21.

Piscadera Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 75.904.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 6 mai 2010 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2009, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2009.
4. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2010041750/1023/16.

Gouvia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 97.060.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 28 avril 2010 à 15.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2009, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2009.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2010037815/1023/17.

JPMorgan Liquidity Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 25.148.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders (the "Meeting") of JPMorgan Liquidity Funds (the "Company") will be held on Friday, 30 April 2010 at 11.00 (Luxembourg time), at the Registered Office of the Company, with the following Agenda:

Agenda:

1. Presentation and approval of the Report of the Board of Directors for the accounting year ended November 30, 2009.
2. Presentation of the Report of the Auditors for the accounting year ended November 30, 2009.
3. Approval of the Financial Statements for the accounting year ended November 30, 2009.
4. Discharge of the Board of Directors in respect of their duties carried out for the accounting year ended November 30, 2009.
5. Approval of Directors' Fees.
6. Re-election of Mr Iain Saunders, Mr Pierre Jaans, Mr Jean Frijns, Mr Robert van der Meer, Mr Berndt May, Ms Andrea Hazen and Mr Jacques Elvinger to serve as Directors of the Company until the Annual General Meeting of Shareholders approving the Financial Statements for the accounting year ending on November 30, 2010.
7. Re-election of PricewaterhouseCoopers S.à r.l. to serve as Auditors until the Annual General Meeting of Shareholders, approving the Financial Statements for the accounting year ending on November 30, 2010.
8. Allocation of the results for the accounting year ended November 30, 2009.
9. Consideration of such other business as may properly come before the Meeting.

VOTING

Resolutions on the Agenda of the Meeting will require no quorum and will be taken at the majority of the votes expressed by Shareholders present or represented at the Meeting.

VOTING ARRANGEMENTS

Shareholders who cannot personally attend the Meeting are requested to use the prescribed Form of Proxy. Completed Forms of Proxy must be received by no later than the close of business in Luxembourg on Wednesday, 28 April 2010 at the Registered Office of the Company (Client Services Department, fax +352 3410 8000).

By order of the Board of Directors.

Please be advised that the latest version of the prospectus and articles of incorporation as well as copies of the latest annual and semi annual report are available free of charge upon request at the registered office of the Fund or from the Fund local representative. The latest version of the Prospectus is also available on the website www.jpmorganassetmanagement.com

Please note that some of the Sub-Funds or share classes mentioned in this letter may not be authorized or their offering may be restricted in your jurisdiction. This letter is sent for informative purpose only and should not be considered as an advice or a recommendation to sell or buy shares in the Funds.

Référence de publication: 2010037797/755/40.

F.C.E. CAD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 41.765.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires de notre société qui se tiendra extraordinairement au siège social en date du 7 mai 2010 à 10.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes au 30 septembre 2008.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 septembre 2008.
3. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes au 30 septembre 2009.
4. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 septembre 2009.
5. Décharges à donner aux administrateurs et au commissaire.
6. Elections statutaires.
7. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2010032152/19.

Peculium Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 64.242.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

tenue extraordinairement au siège social, L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur, le mardi 4 mai 2010 à 10.30 heures, pour délibération sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes au 31 décembre 2009
3. Affectation du résultat
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Démission et nomination d'un administrateur
6. Renouvellement du mandat de Commissaire
7. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire
8. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010038606/9378/21.

Rinascimento Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 66.572.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of the shareholders (the "Meeting") of Rinascimento Sicav (the "Company") will be held at the registered office of the Company, as set out above, on April 30, 2010 at 2 p.m., for the purpose of considering the following agenda:

Agenda:

1. Reports of the board of directors and of the auditor for the accounting year ended December 31, 2009.
2. Approval of the audited annual report for the accounting year ended December 31, 2009.

3. Allocation of the results.
4. Discharge to the directors in respect of the execution of their mandates for the accounting year ended December 31, 2009.
5. Directors' fees.
6. Composition of the board of directors.
7. Election or re-election of the auditor.
8. Miscellaneous.

The resolutions submitted to the Meeting do not require any quorum. They are adopted by the simple majority of the shares present or represented at the Meeting.

In order to attend the Meeting, the holders of bearer shares are required to deposit their share certificates at least five clear days prior to the Meeting at the window of BNP Paribas Luxembourg, 10A, boulevard Royal, L-2093 Luxembourg, where forms of proxy are available.

By order of the board of directors.

Référence de publication: 2010037805/755/26.

Orbis Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 90.049.

—
The ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of ORBIS SICAV and Class meetings of the shareholders of each of its Funds will be held at the Company's registered office at 3.00 p.m. on Friday 30 April 2010 for the purpose of considering and voting upon the following matters:

Agenda:

1. Review of the Reports of the Board of Directors and of the Auditor.
2. Approval of the Financial Statements for the year ended 31 December 2009.
3. Discharge to the Directors in respect of the proper performance of their duties during the year ended 31 December 2009.
4. Re-election of Messrs Allan W.B. Gray, William B. Gray, John C.R. Collis, Claude Kremer, Austin J. O'Connor and David T. Smith as Directors of the Company.
5. Re-appointment of the Auditor.
6. Approval of Directors' fees.
7. Miscellaneous.

Class Meetings Agenda:

To approve and ratify the Directors' dividend recommendation for Orbis SICAV Japan Equity Fund, Global Equity Fund, Asia ex-Japan Equity Fund, Europe Equity Fund and Japan Core Equity Fund.

Voting:

Resolutions on the agenda of the Annual General Meeting will require no quorum and will be taken as at the majority of the votes expressed by the shareholders present or represented at each meeting. Separate votes will be held for the shareholders of each Fund on the Directors' dividend proposal for the Fund.

Voting Arrangements:

Shareholders who cannot attend the meeting in person are invited to send a duly completed and signed proxy form to the registered office of the Company to arrive no later than 6.00 p.m. (Luxembourg time) on 28 April 2010. Proxies may be sent by courier to 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange, Luxembourg and may also be faxed to +352 45 14 14 439. Attention: Emilie Ramponi. Proxy forms will be sent to registered shareholders with a copy of this notice and can also be obtained from the registered office.

Other:

Investors who held shares of the Orbis SICAV as of 31 December 2009 have previously been sent the abridged Annual Report for their Fund for 31 December 2009 (the "Report"). For those investors new to the Orbis SICAV after 31 December 2009, we are forwarding a copy of the Report for their Fund. The Reports for the Orbis SICAV Japan Equity Fund and Asia ex-Japan Fund are also available at www.orbisfunds.com. If you require a copy of the complete unabridged Annual Report of the Company, it is available upon request and free of charge at the registered office of the Company.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2010037801/755/40.

Vulcanus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 49.856.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui aura lieu le 28 avril 2010 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2009, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2009.
4. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2010037817/1023/16.

Lysara Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 73.081.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à:

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société en date du 30 avril 2010 à 10.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et acceptation du rapport de gestion du Conseil d'Administration.
2. Présentation et acceptation du rapport du Commissaire aux Comptes.
3. Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009.
4. Décision conformément à l'article 100 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 sur la dissolution éventuelle de la société.
5. Affectation du résultat.
6. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
7. Elections statutaires.
8. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010037818/802/20.

Dinvest, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 24.540.

Shareholders are invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders which will be held at the registered office of the Company in Luxembourg on Thursday April 29th, 2010 at 3.00 p.m. local time.

For purpose of considering the following agenda:

Agenda:

1. Reading and approval of the Board of Directors' Report.
2. Reading of the Statutory Auditor's Report
3. Reading and approval of the annual accounts as at December 31st, 2009.
4. Appropriation of income.
5. Discharge to be granted to the Directors for the past year.
6. Statutory appointments.
7. Allocation of Directors' profit quota.
8. Miscellaneous

The resolution shall be carried by a majority of those present or represented.

The shareholders on record at the date of the meeting are entitled to vote or give proxies. Proxies should arrive at the Registered Office of the Company or at the following address: UNION BANCAIRE PRIVEE (LUXEMBOURG) S.A., 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

By order of the Board of Directors.

Référence de publication: 2010037822/755/25.

Hermes Universal, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 114.409.

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *30 avril 2010* à 13 h 00, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du réviseur d'entreprises.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2009.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au réviseur d'entreprises.
4. Election des administrateurs et du réviseur d'entreprises.
5. Divers.

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée Générale Ordinaire n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, devront réunir la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions au siège social de la Société cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

Les actionnaires nominatifs qui souhaitent prendre part à cette Assemblée doivent, dans les mêmes délais, faire connaître à la Société leur intention d'y participer.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010037828/755/23.

JPMorgan Investment Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 49.663.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders (the "Meeting") of JPMorgan Investment Funds (the "Company") will be held on Friday, *30 April 2010* at noon (Luxembourg time), at the Registered Office of the Company, with the following Agenda:

Agenda:

1. Presentation and approval of the Report of the Board of Directors for the accounting year ended December 31, 2009.
2. Presentation of the Report of the Auditors for the accounting year ended December 31, 2009.
3. Approval of the Financial Statements for the accounting year ended December 31, 2009.
4. Discharge of the Board of Directors in respect of their duties carried out for the accounting year ended December 31, 2009.
5. Approval of Directors' Fees.
6. Re-election of Mr Iain Saunders, Mr Pierre Jaans, Mr Jean Frijns, Mr Robert van der Meer, Mr Berndt May, Ms Andrea Hazen and Mr Jacques Elvinger to serve as Directors of the Company until the Annual General Meeting of Shareholders approving the Financial Statements for the accounting year ending on December 31, 2010.
7. Re-election of PricewaterhouseCoopers S.à r.l. to serve as Auditors until the Annual General Meeting of Shareholders, approving the Financial Statements for the accounting year ending on December 31, 2010.
8. Allocation of the results for the accounting year ended December 31, 2009.
9. Consideration of such other business as may properly come before the Meeting.

Voting

Resolutions on the Agenda of the Meeting will require no quorum and will be taken at the majority of the votes expressed by Shareholders present or represented at the Meeting.

Voting Arrangements

Shareholders who cannot personally attend the Meeting are requested to use the prescribed Form of Proxy. Completed Forms of Proxy must be received by no later than the close of business in Luxembourg on Wednesday, 28 April 2010 at the Registered Office of the Company (Client Services Department, fax +352 3410 8000).

By order of the Board of Directors.

Please be advised that the latest version of the prospectus and articles of incorporation as well as copies of the latest annual and semi annual report are available free of charge upon request at the registered office of the Fund or from the Fund local representative. The latest version of the Prospectus is also available on the website www.jpmorganassetmanagement.com

Please note that some of the Sub-Funds or share classes mentioned in this letter is sent may not be authorized or their offering may be restricted in your jurisdiction. This letter is sent for informative purpose only and should not be considered as an advice or recommendation to sell or buy shares in the Funds.

Référence de publication: 2010037829/755/40.

Green Hope SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 147.943.

Par la présente, le Conseil d'administration vous convoque à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des actionnaires qui aura lieu, le vendredi 30 avril 2010 à 10.30 heures en l'Etude du Notaire Maître Joëlle Baden située au 17, rue des Bains à L-1212 LUXEMBOURG, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 6 des statuts concernant la forme des actions, la cession des actions et le droit de pré-emption;
2. Divers.

Pour assister ou pour se faire représenter par un mandataire à l'assemblée générale extraordinaire, les actionnaires au porteur sont priés de déposer leurs actions au siège de la société ainsi que la procuration y afférente, trois jours ouvrables avant la date de l'assemblée générale extraordinaire au siège de la société, 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2010038195/780/19.

DCF Fund (II), Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 86.729.

This notice is important and requires your immediate attention. If you are in any doubt about its content, please consult your stockbroker, bank manager, solicitor, accountant or other financial adviser.

The shareholders of DCF Fund (II) are invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders to be held at the registered office of the Company on April 28th, 2010 at 12.00 a.m. to vote on the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the reports of the board of directors and of the auditor for the accounting year ended December 31st, 2009;
2. Approval of the annual accounts for the accounting year ended December 31st, 2009;
3. Appropriation of net results;
4. Discharge to the directors in respect of the execution of their mandates for the accounting year ended December 31st, 2009;
5. Composition of the board of directors;
6. Re-election of the auditor;
7. Miscellaneous.

38659

VOTING

The Annual General Meeting may validly deliberate without any quorum requirement. Resolutions on the agenda of the Annual General Meeting will be passed if approved by a simple majority of the shares represented.

VOTING ARRANGEMENTS

If you cannot attend the Ordinary General Meeting personally, but would like to be represented, please be informed that proxy forms are available at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg. The proxy form has to be completed and returned to 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg by mail or by fax to (+352) 47 11 01 to the attention of Mrs Estelle Blondé Bonilavri, followed by the original by mail, at least 48 hours before the Meeting.

By order of the Board of Directors.

Référence de publication: 2010037841/795/31.

GNA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 85.481.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 28 avril 2010 à 14.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010038213/534/16.

ABx, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion au 31 mars 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2010.

SEB Fund Services S.A.

Signature

Référence de publication: 2010040884/10.

(100051774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Insinger de Beaufort Manager Selection Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 75.761.

We have the honour to invite you to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders of INSINGER DE BEAUFORT MANAGER SELECTION SICAV, which will be held at the registered office of the Company, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, on April 28, 2010 at 11.30 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the Reports of the Board of Directors and of the Auditor
2. Approval of the Statement of Net Assets and of the Statement of Changes in Net Assets for the year ended December 31, 2009
3. Allocation of the net results
4. To discharge the Directors with respect to their performance of duties during all or part of the financial year ended December 31, 2009
5. To elect the Directors and Auditor to serve for the financial year ending December 31, 2010
6. Directors' fees
7. Miscellaneous

Shareholders are advised that no quorum is required for the adoption of resolutions by the Meeting and that resolutions will be passed by a majority of the votes cast by those shareholders present or represented at the Meeting.

THE BOARD OF DIRECTORS.

Référence de publication: 2010038239/755/23.

Absolute Return Strategy Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 90.086.

We have the honour to invite our shareholders to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders of ABSOLUTE RETURN STRATEGY SICAV, which will be held at the registered office of the Company, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, on *April 28, 2010* at 2.00 p.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the Reports of the Board of Directors and of the Auditor
2. Approval of the Statement of Net Assets and of the Statement of Changes in Net Assets for the year ended December 31, 2009
3. Allocation of the net results
4. To discharge the Directors with respect to their performance of duties during all or part of the financial year ended December 31, 2009
5. To elect the Directors and Auditor to serve for the financial year ending December 31, 2010
6. Directors' fees
7. Miscellaneous

Shareholders are advised that no quorum is required for the adoption of resolutions by the Meeting and that resolutions will be passed by a majority of the votes cast by those shareholders present or represented at the Meeting.

THE BOARD OF DIRECTORS.

Référence de publication: 2010038229/755/23.

Walnut, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 51.537.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le *28 avril 2010* à 14.30 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010038216/534/16.

Multiple Managers Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 53.934.

We have the honour to invite you to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders of MULTIPLE MANAGERS SICAV, which will be held at the registered office of the Company, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, on *April 28, 2010* at 11.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the Reports of the Board of Directors and of the Auditor
2. Approval of the Statement of Net Assets and of the Statement of Changes in Net Assets for the year ended December 31, 2009

3. Allocation of the net results
4. To discharge the Directors with respect to their performance of duties during all or part of the financial year ended December 31, 2009
5. To elect the Directors and Auditor to serve for the financial year ending December 31, 2010
6. Directors' fees
7. Miscellaneous

Shareholders are advised that no quorum is required for the adoption of resolutions by the Meeting and that resolutions will be passed by a majority of the votes cast by those shareholders present or represented at the Meeting.

THE BOARD OF DIRECTORS.

Référence de publication: 2010038247/755/23.

Italfortune International Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 8.735.

Shareholders are hereby convened to the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will take place at the company's registered office, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, on *April 27, 2010* at 3.30 p.m. for the purpose of considering and voting upon the following agenda:

Agenda:

1. Reports of the Board of Directors and of the Auditor
2. Approval of the Statement of Net Assets and of the Statement of Changes in Net Assets for the year ended as at December 31, 2009
3. Allocation of the net results
4. To discharge the Directors with respect to their performance of their duties during the financial year December 31, 2009
5. To elect the Directors and the Auditor to serve for the financial year December 31, 2010
6. Miscellaneous

Shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken at the majority of the votes expressed by the shareholders present or represented at the Annual General Meeting.

In order to attend the meeting the owners of bearer shares have to block their shares at the depositary, five clear days before the Annual General Meeting and to provide the company - Italfortune International Fund, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg - with the related certificate, stating that their shares remain blocked until the end of the Annual General Meeting.

THE BOARD OF DIRECTORS.

Référence de publication: 2010038243/755/27.

Privileged Investors, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 84.173.

The ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of PRIVILEGED INVESTORS will be held at the registered office on *28 April 2010* at 11.00 a.m. for the purpose of considering and voting upon the following matters:

Agenda:

1. Presentation of the management report of the Directors and of the report of the Auditor.
2. Approval the statement of net assets and the statement of operations for the year ended December 31, 2009.
3. Allotment of results.
4. Discharge the Directors in respect of the carrying out of their duties during the financial year ended December 31, 2009.
5. Renew of the mandates of the Directors and of the Auditor.
6. Miscellaneous.

In order to take part or to be represented at the annual general meeting, the owners of bearer shares will have to deposit their shares five days before the meeting with the following bank: BGL BNP Paribas, 50, avenue J.F. Kennedy, Luxembourg.

The shareholders are advised that no quorum for the statutory general meeting is required and that decisions will be taken by the majority of the shares present or represented at the meeting.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2010038255/755/23.

NevaFunds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 105.706.

The Shareholders are hereby invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held at the registered office on *April 28, 2010* at 11.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the reports of the Board of Directors and the Independent Auditor
2. Approval of the annual accounts as at December 31, 2009 and the allocation of the results
3. Discharge to be granted to the Directors
4. Statutory appointments
5. Directors' fees
6. Miscellaneous

The shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda. Proxies are available at the registered office of the Sicav.

In order to attend this meeting, the bearer shareholders have to deposit their shares one business day before the date of the assembly, with KBL European Private Bankers S.A., 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2010038252/755/21.

Specials Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 96.396.

The ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of SPECIALS FUND will be held at the registered office on *28 April 2010* at 11.30 a.m. for the purpose of considering and voting upon the following matters:

Agenda:

1. Presentation of the management report of the Directors and of the report of the Auditor.
2. Approval the statement of operations for the year ended December 31, 2009.
3. Allotment of results.
4. Discharge the Directors in respect of the carrying out of their duties during the year ended December 31, 2009.
5. Renew of the mandates of the Directors and of the Auditor.
6. Miscellaneous.

In order to take part or to be represented at the annual general meeting, the owners of bearer shares will have to deposit their shares five days before the meeting with the following bank: BGL BNP Paribas, 50, avenue J.F. Kennedy, Luxembourg.

The shareholders are advised that no quorum for the statutory general meeting is required and that decisions will be taken by the majority of the shares present or represented at the meeting.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2010038262/755/22.

Creos Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 2, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 4.513.

Les résolutions de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société adoptées le 18 mars 2010 par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, et publiées au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 15 avril 2010, entrent en vigueur à partir de la date de la présente publication et ceci suite à la confirmation préalable et écrite ("verbindliche Auskunft") reçue des autorités fiscales allemandes de Saarbrücken ("Fi-

nanzamt Saarbrücken") que la restructuration envisagée du groupe n'altère pas la neutralité fiscale de la scission des activités réseaux de Saar Ferngas AG de Creos Deutschland AG en juin 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2010.

CREOS LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010040751/17.

(100052911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2010.

BSI Flex, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.419.

Specialised Investment Fund organised as an investment company with variable capital in the form of a public limited company subject to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg

Shareholders of BSI Flex Sicav-SIF (the "Company") are hereby informed that the

STATUTORY ANNUAL GENERAL MEETING

to be held on the last Wednesday of April at 3.00 p.m. and thus scheduled for *April 28, 2010* will be postponed until further notice, given that the audited accounts per December 31, 2009 could not be finalized on time. Once such audited accounts are finalized the Annual General Meeting will be convened in due course.

By order of the Board of Directors.

Référence de publication: 2010040834/755/14.

Northam Property Funds FCP-FIS, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

La modification au règlement de gestion modifié au 31 mars 2010 a été déposée au registre de commerce et des sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Northam Property Funds Management S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010040885/10.

(100051304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

KoMed Home Care S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 40-42, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 62.470.

Das Verwaltungsratsmitglied Herr Hermann Konrad hat seinen Wohnsitz mit Wirkung ab dem 01.03.2009 von
Reinigungstraße 7

D-54329 Konz

nach

Klosterbergstraße 127

D-54459 Wiltingen

verlegt.

Wasserbillig, den 17.04.2009.

Hermann Konrad

Aktionär

Référence de publication: 2010037274/17.

(100036708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Home Maritime S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 151.857.

STATUTS

L'an deux mille dix, le seize mars.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Me Roland MICHEL, avocat-avoué, né à Luxembourg, le 13 août 1944, demeurant professionnellement à L-1611 Luxembourg, 49, Avenue de la Gare, ici représenté par Maître André HARPES, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "HOME MARITIME S.A."

La Société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société.

La Société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'associé unique.

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société ou par une décision de l'administrateur unique selon les cas.

Au cas où le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareilles mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet l'achat, la vente, l'affrètement, le frètement et la gestion de navire de plaisance opérant en haute mer, ainsi que les opérations financières et commerciales s'y rattachant directement ou indirectement.

L'objet de la Société est encore la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations et de reconnaissances de dettes.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

D'une façon générale, la Société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à trente deux mille euros (EUR 32.000,-) représenté par trente deux (32) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. Si la Société est constituée par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est établi que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur, appelé «administrateur unique», jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en place. L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Toute référence dans les statuts au conseil d'administration sera une référence à l'administrateur unique (lorsque la Société a un associé unique) tant que la Société a un associé unique.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Le(s) administrateur(s) seront élu(s) par l'assemblée générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'assemblée générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 7. Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique selon les cas.

Art. 8. Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut-être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Les résolutions prises par l'administrateur unique auront la même autorité que les résolutions prises par le conseil d'administration et seront constatées par des procès verbaux, qui sont signés par l'administrateur unique, et dont les copies ou extraits pourront être produits en justice ou autrement.

Art. 9. Le conseil d'administration peut déléguer, avec l'accord préalable de l'assemblée des actionnaires, ses pouvoirs de gestion journalière et les affaires courantes de la Société ainsi que la représentation de la Société dans cette gestion et ces affaires, à un des membres du conseil d'administration. Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique peut en outre conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et nommer et révoquer tous agents et employés et fixer leurs émoluments.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires détermine le pouvoir de signature des administrateurs.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 13. Pour le cas où il n'y aurait qu'un seul actionnaire (l'associé unique), celui-ci exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des actionnaires en vertu de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon les cas est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le premier mercredi du mois de juin à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2011.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant préqualifié déclare souscrire toutes les trente deux (32) actions.

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) se trouve maintenant à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à deux mille euros (EUR 2.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- La société GLH SHIPPING S.A., établie et ayant son siège social à L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre, immatriculée au RCSL sous le numéro B 109.178, désignant comme représentant permanent Monsieur Jean-Pierre VERNIER, né le 2 octobre 1952 à Nantes (France), demeurant professionnellement à L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre, avec droit de signature individuelle;

- Maître André HARPES, juriste, né le 17 mars 1960 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre avec droit de signature individuelle;

- Madame Carine BITTLER, employée privée, née le 10 octobre 1949 à Horgenzell (Allemagne), demeurant professionnellement à L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre avec droit de signature individuelle.

Le mandat des administrateurs ainsi nommés prendra fin avec l'assemblée générale annuelle statutaire de l'année 2015.

2. La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un administrateur.

3. Le nombre des commissaires aux comptes est fixé à un.

4. Est nommée commissaire aux comptes:

SOCIETE DE GESTION COMPTABLE S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2613 Luxembourg, 1 Place du Théâtre; immatriculée au RCSL sous le numéro B 87.205, représentée par Monsieur Yves SCHMIT, avec mandat jusqu'à l'assemblée générale annuelle statutaire de 2015.

5. Le siège social est fixé au L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre.

Le notaire instrumentant a rendu le comparant attentif au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'un agrément ministériel en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: André Harpes, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 16 mars 2010 LAC / 2010 / 11635. Reçu 75.-€

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 mars 2010.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2010039142/167.

(100038652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

Lerylux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9706 Clervaux, 2A/46, route d'Eselsborn.

R.C.S. Luxembourg B 94.779.

L'an deux mille dix, le vingt-trois février.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale des actionnaires de la société anonyme "LERYLUX S.A." inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94 779, constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire alors de résidence à Wiltz, en date du 20 décembre 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de 1991, page 9 4580.

Les statuts de la société ont été modifiés en dernier par un acte reçu par Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch, en date du 18 février 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 743 du 26 juillet 2005.

L'assemblée générale est présidée par Monsieur Joseph Delrée, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

Le Président désigne comme secrétaire Madame Isabel Dias, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

et comme scrutateur Monsieur Raymond Thill, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président expose:

I. Que les actionnaires représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs représentants ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement. Restera pareillement annexée aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

II. Qu'il résulte de la liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les cent (100) actions de la Société d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310.- EUR), représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (31.000.- EUR) sont présentes ou représentées à l'Assemblée Générale Extraordinaire et que les détenteurs de ces actions ont été dûment convoqués à la présente assemblée de sorte que l'Assemblée Générale Extraordinaire est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, que le quorum exigé dans l'article 67-1 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée est rempli.

III. Après avoir exposé les différents points de l'ordre du jour, le Président les soumet à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui délibère sur les points mentionnés dans l'ordre du jour et, le cas échéant, prend les résolutions ci-après.

IV. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée et que tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour de ladite assemblée.

V. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social au 2A/46 Route d'Eselsborn à L-9706 Clervaux et modification subséquente du deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts.

2. Remplacement de l'administrateur et administrateur-délégué Monsieur Roger Le Rycke décédé par Madame Marina Lebedeva, ingénieur, Grina Bulvaris 9-29 LV-1002.

3. Révocation du commissaire aux comptes actuel.

4. Nomination de Coficom Expertise Srl, expert comptable, 2A/46 Route d'Eselsborn à L-9706 Clervaux.

5. Reconduction des postes des administrateurs existants pour une nouvelle période de 6 ans.

6. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé les points précités de l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social au 2A/46 Route d'Eselsborn à L-9706 Clervaux.

En conséquence le deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 1. Alinéa 2.** Le siège social est établi à Clervaux."

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de remplacer l'administrateur Monsieur Roger Le Rycke, décédé, par Madame Marina Lebedeva, ingénieur, née le 11 janvier 1961 en Allemagne, demeurant à Grina Bulvaris 9-29 LV-1002 Riga, qui occupera le poste d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2015:

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de révoquer le commissaire aux comptes actuellement en fonction avec effet immédiat.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de nommer en tant que nouveau commissaire aux comptes pour une durée de six ans prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2015:

Coficom Expertise Sàrl, Expert Comptable, 2A Route d'Eselsborn, L-9706 Clervaux.

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de reconduire les postes des deux administrateurs actuels restants, ainsi que celui du nouvel administrateur et administrateur-délégué jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2015.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close.

Frais

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à mille deux cents euros (1.200.- EUR) sont à charge de la Société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé la présente minute avec le notaire.

Signé: J. Delrée, I. Dias, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 février 2010. Relation: LAC/2010/8435. Reçu soixante-quinze euros Eur75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2010.

Référence de publication: 2010039204/77.

(100038704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

**Celistics IP S. à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Oraguaia S.à r.l.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 147.292.

In the year two thousand and ten, on the twenty-sixth day of February.

Before us, Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven (Grand-Duchy of Luxembourg),

There appeared:

CELISO S. à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office in L-2449 Luxembourg, 47, Boulevard Royal, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B and number 145 874,

here represented by Mr. Kemal Akyel, private employee, residing professionally in L-2449 Luxembourg, 47, Boulevard Royal by virtue of a power of attorney, given under private seal on February 23, 2010.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the person appearing and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that CELISO S. à r.l., prenamed is the sole current shareholder (the "Sole Shareholder") of ORAGUAIA S. à r.l., société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office in L-2449 Luxembourg, 47, Boulevard Royal and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B and number B 147 292 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on May 29, 2009 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1588 dated August 18, 2009; and

- that the Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euros (€ 12,500.-) represented by one thousand (1,000) shares with a par value of twelve euros fifty cents (€ 12.50) each.

Then appearing party representing the entire share capital took the following resolutions:

First resolution:

The Sole Shareholder decides to change the Company's name into "Celistics IP S. à r.l."

Second resolution

The Sole Shareholder decides to amend subsequently article 4 of the Articles of incorporation of the Company which shall read as follows:

" **Art. 4.** The Company will assume the name of Celistics IP S. à r.l."

Third resolution

The Sole Shareholder decides appoint as new managers of the Company for an undetermined period:

- Mr. Alejandro CRASNY, private employee, born on October 8, 1977 in Madrid and residing professionally at 17, Jose Silva Street, First Floor, 28043, Madrid, Spain; and

- Mr. Leon Fernando FIKSMAN, private employee, born on January 16, 1964 in Buenos Aires and residing professionally at 17, Jose Silva Street, First Floor, 28043, Madrid, Spain.

Fourth resolution

The Sole Shareholder decides to create two classes of managers A and B and to subsequently amend first paragraph of the article 14 of the Company's articles of incorporation which will be read as follows:

" **Art. 14. First paragraph.** The Company is managed by one or several managers, not necessarily partners. In case of plurality of managers, the managers will be divided into two classes of managers A and B. In dealing with third parties, the manager(s) has (have) extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's object. The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of partners which fixes the term of their office. He (they) may be dismissed freely at any time."

Fifth resolution

The Sole Shareholder subsequently decides to change the power of representation of the Company toward third parties, which will be bound if there is more than one manager by the joint signature of one A manager and one B manager.

The Sole Shareholder subsequently decides to modify article 14 last paragraph of the Company's articles of incorporation which will be read as follows:

" **Art. 14. Last paragraph.** The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager. If there is more than one manager, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of one A manager and one B manager."

Sixth resolution

The Sole Shareholder decides that Mr. Alejandro CRASNY, prenamed and Mr. Leon Fernando FIKSMAN, prenamed are designated for an unlimited period as A managers.

Mr. Matthijs BOGERS and Mr. Julien FRANCOIS are designated for an unlimited period as B Managers.

Whereof the present deed is drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le vingt-sixième jour de février.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire résidant à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

CELSE S. à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L - 2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 145 874,

ici représenté par Mr Kemal Akyel, employé privé, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le représentant de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

- que CELSO S. à r.l., précitée est le seul actuel associé (l' "Associé Unique") d'ORAGUAIA S. à r.l. constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L - 2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 147 292 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 mai 2009 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1588 du 18 août 2009; et

- que le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par mille (1.000) parts sociales, d'une valeur de douze euros cinquante cents (EUR 12,50) chacune.

Ensuite, la partie comparante, représentant l'intégralité du capital, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination de la Société en "Celistics IP S. à r.l."

Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide de modifier en conséquence l'article 4 des statuts de la Société qui se lira comme suit:

" **Art. 4.** La Société prend la dénomination de Celistics IP S. à r.l."

Troisième résolution:

L'Associé Unique décide de nommer deux nouveaux gérants de la Société pour une période indéterminée:

- Mr Alejandro CRASNY, employé privé, né le 8 octobre 1977 à Madrid et demeurant professionnellement au 17, Jose Silva Street, 1^{er} Etage, 28043, Madrid, Espagne; et

- Mr Leon Fernando FIKSMAN, employé privé, né le 16 janvier 1964 à Buenos Aires et demeurant professionnellement au 17, Jose Silva Street, First Floor, 28043, Madrid, Espagne.

Quatrième résolution:

L'Associé Unique décide de créer deux classes de gérants A et B et de modifier en conséquence le premier paragraphe de l'article 14 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 14. Premier paragraphe.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. En cas de pluralité de gérants, les gérants sont répartis en deux catégories de gérants A et B. Ils ont, vis-à-vis des tiers, les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables."

Cinquième résolution:

L'Associé Unique décide en conséquence de changer le pouvoir de représentation de la Société vis-à-vis des tiers, qui sera engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

L'Associé Unique décide de modifier le dernier paragraphe de l'article 14 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 14. Dernier paragraphe.** La société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique. En cas de pluralité de gérants, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B."

Sixième résolution:

L'Associé Unique décide que Mr Alejandro CRASNY, précité et Mr Leon Fernando FIKSMAN précité sont désignés pour une période indéterminée en qualité de gérant de catégorie A.

Mr Matthijs BOGERS et Mr Julien FRANÇOIS sont désignés pour une période indéterminée en qualité de gérant de catégorie B.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, même date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Et après lecture faite à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et résidence, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Kemal Akyel, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 2 mars 2010. LAC / 210/9075. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - Délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 mars 2010.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2010039215/131.

(100038850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

Holding Immobilière Nouvelle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 35.507.

L'an deux mille dix, le vingt-trois février.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "HOLDING IMMOBILIERE NOUVELLE S.A.", ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 11, Boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 35 507, a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 octobre 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 134 du 18 mars 1991; les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par le même notaire suivant acte reçu le 15 décembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 265 du 22 avril 1998; aucune modification n'a eu lieu depuis.

L'assemblée est présidée par Monsieur Leonel BOUCHERIE, homme d'affaires, demeurant à B-8870 Izegem, Ambachtenstraat, 80.

Qui désigne comme secrétaire Madame Cindy REINERS, employée privée, avec adresse professionnelle au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires ont renoncé d'un commun accord à une convocation préalable, reconnaissent avoir pris préalablement connaissance de l'ordre du jour, et sont aptes à tenir la présente assemblée.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Décision de dissoudre la Société et de prononcer sa mise en liquidation.
2. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
3. Nomination de Monsieur Graham J. WILSON, né le 9 décembre 1951 à St Néots, Grande Bretagne, avec adresse professionnelle au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
4. Divers.

Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée adopte les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

Par vote spécial, l'assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire.

Troisième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur Monsieur Graham J. WILSON, né le 9 décembre 1951 à St Néots, Grande Bretagne, avec adresse professionnelle au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, auquel sont conférés les pouvoirs prévus par les dispositions légales en vigueur.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine pour la durée qu'il fixe.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Boucherie, C. Reiners, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 février 2010. Relation: LAC/2010/8438. Reçu douze euros Eur 12.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2010.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010038166/61.

(100037373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

AI Global Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 140.619.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 mars 2010.

Référence de publication: 2010037591/10.

(100036223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

The Green European Institute A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 1, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg F 8.270.

STATUTS

L'an deux mil dix, le vingt janvier,

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange/Attert

ONT COMPARU:

1. Monsieur Pierre JONCKHEER, né le 10 mai 1951 à Namur. Demeurant à B-1040 BRUXELLES, 85 rue Gérard,
2. Monsieur Hans Nikolaus BEHREND, né le 2 janvier 1946 à Córdoba, Argentine, demeurant à B-1000 Bruxelles, 36 rue Franklin,
3. Monsieur Abbes JACOBY, né le 10 janvier 1954 à Diekirch, demeurant à L-9054 Ettelbruck, 44 rue Dr. Klein,
4. Madame Daniela GRAF, née le 10 août 1959 à Vienne (Autriche), demeurant à AU-8280 FÜRSTENFELD, 5-7 Kommendegasse,
5. Monsieur Benoit LECHAT, né le 28 juillet 1960 à Eupen (Belgique) demeurant à B-1030 SCHAERBEEK, 50 Rue Josse Impens,
6. Monsieur Dirk Holemans, né le 26 mai 1965 à Montsel (Belgique), , B-9031 Gent, Drogenstationstraat 13,
7. Monsieur Ralf FÜCKS, né le 3 août 1951 à Edenkoben, Allemagne, demeurant à D-28 205 BREMEN, Wernigeroder Strasse 10,
8. Madame Miriam Kennet, née le 16 juin 1956 à Redhill (UK), demeurant à Reading, RG8 8EP, 6 Strachey Close, Tidmarsh (UK)
9. Monsieur Thomas SIMPSON, né le 29 août 1949 à Dublin (Irlande), demeurant à DUBLIN 9, 3 Hampstead Ave.
10. Madame Ingrid Facchinelli, née le 25 avril 1964 à Bolzano (Italie), demeurant à I-39 100 BOLZANO, Piazza Gries 11c,
11. Madame Susanne Rieger Vomhof, née le 17 août 1966 à Willich (RFA), demeurant à 08820 El Prat de Llobregat, Espagne, Calle Madoz 7
12. Madame Evelin Lichtenberger, née le 1^{er} juillet 1954 à Zams (Autriche), demeurant à A-6060 Hall in Tirol, Be-haimstrasse 9,
13. Madame Helga TRÜPEL, née le 12 juillet 1958 à Moers (RFA), demeurant à D-28203 Bremen, Allemagne, Les-singstrasse 10,

14. Monsieur Claude TURMES, né le 26 novembre 1960 à Diekirch, demeurant à L-4000 Esch/Alzette, 111 Rue de l'Alzette,

15. Madame Ulrike LUNACEK, née le 26 mai 1957 à Krems an der Donau, Autriche, demeurant à 1017 WIEN (Autriche), Löwelstrasse 12, 1017 Wien, Autriche,

16. Madame Agnieszka Grzybek, née le 6 février 1970 à Varsovie (Pologne), demeurant à PL-03-489 Varsovie, Pologne, Linneusza 9, m.6,

17. Monsieur Anne Andries DE BOER, née le 16 avril 1955 à Groningen, Pays-Bas, demeurant à NL- 3721 PE BILTHOVEN, Koppellaan 22,

18. Madame Heidi Anneli HAUTALA, née le 14 novembre 1955 à Oulu, Finlande, demeurant à 00120 Helsinki, Finlande, Bulevardi 50 A 17,

ici représentés par:

Monsieur Abbes JACOBY, né le 10 janvier 1954 à Diekirch, demeurant à L-9054 Ettelbruck, 44 rue Dr. Klein

Monsieur Pierre JONCKHEER, né le 10 mai 1951 à Namur. Demeurant à B-1040 BRUXELLES, 85 rue Gérard

Monsieur Hans Nikolaus BEHREND, né le 2 janvier 1946 à Córdoba, Argentine, demeurant à B-1000 Bruxelles, 36 rue Franklin,

le tout en vertu de diverses procurations sous seing privé délivrées par les parties comparantes préqualifiées.

Lesquelles parties comparantes ont exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Suivant acte de constitution reçu par Maître Carole GUILLEMYN, notaire de résidence à Bruxelles, a été constituée l'association internationale sans but lucratif THE GREEN EUROPEAN INSTITUTE Asbl avec siège à Ixelles (1050 Bruxelles) rue d'Arlon, 15,

Suivant procès-verbal daté du 23 octobre 2009, l'assemblée générale des membres de la dite association a autorisé le transfert du siège social de la dite ASBL au Grand-Duché de Luxembourg.

Par les présentes, les parties comparantes dès lors se réunissent en assemblée générale en vue de procéder au dit transfert de la dite association et aux fins de mettre les statuts de la dite association en concordance avec les dispositions légales luxembourgeoises.

La séance est ouverte sous la présidence de

Le Président désigne comme secrétaire

L'assemblée choisit comme scrutateur

Le Président expose et l'assemblée constate:

Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

- Transfert effectif de l'association sans but lucratif THE GREEN EUROPEAN INSTITUTE Asbl de la Belgique au Grand-Duché de Luxembourg

- Adaptation des statuts originaires de la dite société aux dispositions légales luxembourgeoises

- Divers

Les associés/membres de l'association présents ou représentés à la présente assemblée ont été portés sur une liste de présence, signée par les associés présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations, signées ne variateur par les comparants et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La présente assemblée a été convoquée par des fax respectivement courriels contenant l'ordre du jour adressées aux associés/membres de l'association aux numéros et adresses indiqués par ceux-ci au secrétaire.

Il appert de la liste de présence que la majorité de 2/3 des associés/membres de l'association sont présentes ou représentées à la présente assemblée; il en résulte également que la présente assemblée est valablement constituée et peut délibérer sur l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Transfert de siège

L'assemblée générale décide à l'unanimité des voix de transférer respectivement d'accepter et d'homologuer le transfert du siège de l'association dont question, et ce à l'adresse suivante:

L-1463 Luxembourg, 1 rue du Fort Elisabeth.

Dès lors, l'assemblée générale, à l'unanimité des voix, décide et constate que la nationalité de la dite association sans but lucratif est la nationalité luxembourgeoise, et que le transfert du siège de la dite association met définitivement fin à tout lien de la dite association avec le pays d'origine soit la Belgique,

Le tout en conformité avec les dispositions de l'article 26-1 paragraphe 2 de la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif, tel que cette loi a été modifiée par la suite.

L'assemblée générale décide par ailleurs à l'unanimité des voix de soumettre la dite association dorénavant aux dispositions légales luxembourgeoises.

Refonte des statuts

Suite à la décision qui précède, l'assemblée générale décide à l'unanimité des voix de mettre les statuts de la dite association en concordance avec les dispositions légales luxembourgeoises.

Elle décide à l'unanimité des voix de conférer à partir du jour des présentes à l'association sans but lucratif THE GREEN EUROPEAN INSTITUTE les statuts suivants, laquelle association sera par conséquent également régie par la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

Chapitre I^{er} . Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er} . L'association est dénommée "THE GREEN EUROPEAN INSTITUTE A.S.B.L.", association sans but lucratif. Son siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

L'association, à tout moment, doit être juridiquement indépendante dans ses structures, ses budgets, ses programmes et son personnel du "European Green Party" (EGP).

Art. 2. L'association, ancrée dans les traditions de l'écologie, a pour but primordial de promouvoir le travail d'éducation politique et le dialogue culturel en Europe, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger en vue de promouvoir la formation de la volonté démocratique, l'engagement politique et social et la compréhension des peuples.

L'association se consacrera en particulier à l'émergence d'une sphère politique européenne publique, au dialogue transnational et à la coopération européenne.

L'association, dans la réalisation de son objet, pourra ainsi notamment:

- proposer une offre accessible à tous de formation et de formation continue, servant la cause de la formation de la volonté démocratique et prenant en considération une multitude de formes éducatives (p ex. colloques, séminaires, congrès, publications, site web, analyses conférences, excursions, campagnes etc)

- encourager les étudiant(e)s, artistes et scientifiques de toutes les disciplines et nationalités, qui se sentent liés aux objectifs des statuts de l'association et s'engagent activement sur le plan politique et social. Cette promotion peut aussi bien concerner une formation scientifique et artistique que des travaux et projets concrets, en incluant l'utilisation des nouveaux médias, correspondant aux objectifs de l'association.

- faire de la recherche et de la promotion celle-ci, en particulier à travers l'octroi de bourses et d'expertises ainsi que par le biais de manifestations et de publications, notamment dans les domaines de l'écologie, la démocratisation, la compréhension des peuples, la démocratie des sexes, la collaboration de développement, l'art et la littérature et mettre les résultats de cette recherche à la disposition du public

- encourager l'intégration européenne, la compréhension internationale à travers des séminaires et des études à l'étranger ainsi que par la création de facultés à l'étranger

- encourager la collaboration en partenariat avec les pays en voie de développement, en transformation, en particulier à travers le travail d'éducation politique et sociale et la promotion de projets dans des domaines tels que l'écologie, la démocratisation, la compréhension des peuples et la démocratie des sexes (égalité entre hommes et femmes).

- de participer et de contribuer au dialogue transatlantique à partir d'une perspective européenne

- coopérer avec les fondations des différents pays qui lui sont affiliées et mettre des fonds globaux à la disposition de celles-ci pour leur travail d'éducation politique

A ces fins, l'association pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la réalisation de son objet social, en ce compris, dans les limites autorisées, par la loi, les activités commerciales et lucratives accessoires dont le produit sera de tout temps affecté intégralement à la réalisation desdits buts non lucratifs.

Art. 3. La durée de l'association est illimitée.

Chapitre II. Membres - Admissions - Démissions - Exclusions

Art. 4. L'association se compose de membres effectifs et de membres adhérents.

Art. 5. Les membres effectifs:

Le nombre des membres effectifs est limité à trente-neuf (39) sans toutefois pouvoir être inférieur à trois (3).

La parité entre hommes et femmes doit être strictement respectée par l'assemblée générale, qui y veillera lors de l'admission de nouveaux membres.

Pour devenir membre effectif, le candidat doit être représentant de l'un des groupes suivants:

- fondations nationales appartenant au réseau des fondations proches des Verts
- du Parti Vert Européen (EGP)
- du Groupe Vert au Parlement Européen (Verts)

Les répartitions des membres effectifs entre ces différents groupes se fait de la façon suivante:

La moitié des membres effectifs + 1 sont des représentants des fondations nationales vertes

Au moins un quart des membres effectifs sont des représentants du EGP

Au plus un quart - 1 des membres effectifs sont des représentants du Groupe Vert au Parlement Européen.

Les membres effectifs sont élus d'après la procédure suivante:

Tout candidat souhaitant devenir membre effectif doit être nommé à cet effet par des fondations nationales appartenant au réseau des fondations proches des Verts ou par le Parti Vert Européen (EGP) ou par le Groupe Vert au Parlement Européen (Verts).

Le candidat ainsi nommé adresse sa candidature au Conseil d'Administration, qui la soumettra aux membres de l'Assemblée générale. L'Assemblée générale se prononcera sur l'acceptation du candidat comme membre effectif lors de sa première réunion suivante, cette décision étant prise à la majorité simple des membres présents lors de cette assemblée générale, le tout sur proposition des trois groupes de l'assemblée en accord avec leur poids respectif. Au moins la moitié des membres de l'Assemblée générale seront présents à cette réunion.

L'assemblée générale peut décider souverainement et sans autre motivation de ne pas accepter un candidat en qualité de membre effectif.

Les membres effectifs ont tous les droits et obligations définis dans la loi sur les ASBL, ainsi que ceux définis les présents statuts.

Ils paient une cotisation qui est fixée annuellement par le Conseil d'Administration. Cette cotisation ne saura toutefois dépassée la somme représentant 15% du budget annuel de l'association.

Les membres effectifs étant nommés par des fondations nationales appartenant au réseau des fondations proches des Verts, par le Parti Vert Européen (EGP) ou par le Groupe Vert au Parlement Européen (Verts), ceux-ci sont exclus de l'Assemblée Générale si l'organisme ou la fondation les ayant nommés leur retire cette nomination.

Art. 6. Les membres adhérents

Toute personne physique, personne morale ou organisation qui soutient les buts de l'asbl peut introduire auprès de celle-ci une demande écrite afin de devenir membre adhérent.

Leur nombre est illimité.

Le Conseil d'administration peut décider souverainement et sans autre motivation de ne pas accepter un candidat en qualité de membre adhérent

Les membres adhérents ont uniquement les droits et obligations définis dans les présents statuts.

Les membres adhérents n'ont pas de droit de vote.

Ils paient une cotisation qui est fixée annuellement par l'Assemblée Générale. Cette cotisation ne saura toutefois dépassée la somme représentant 15% du budget annuel de l'association.

Art. 7. Démission des membres

Tant les membres effectifs que les membres adhérents peuvent se retirer à tout moment de l'ASBL.

La démission sera adressée par lettre recommandée (pour les membres effectifs) et par notification écrite (pour les membres adhérents) au Conseil d'Administration et sera effective un mois après la date de l'envoi du recommandé respectivement de la notification écrite au Conseil d'Administration.

Un membre effectif ou adhérent démissionnaire sera cependant tenu au paiement de la cotisation et à la participation aux frais qui ont été approuvés pour l'année au cours de laquelle la démission a été donnée. Les membres effectifs ou adhérents qui n'ont pas payé leur cotisation peuvent être réputés démissionnaires.

Art. 8. Exclusion des membres

Si un membre - effectif ou adhérent - agit sciemment contrairement aux buts de l'association ou nuit à la réputation de l'association, il peut - sur proposition du Conseil d'administration ou à la demande d'au moins 1/5^e de tous les membres effectifs - être exclu par une décision spéciale de l'Assemblée générale à laquelle au moins la moitié de tous les membres effectifs est présente, cette décision nécessitant une majorité de 2/3 des voix des membres présents.

Le membre dont l'exclusion est proposée a le droit d'être entendu. Il doit dès lors être convoqué par lettre recommandée au moins un mois avant l'assemblée générale devant statuer sur l'exclusion à l'assemblée générale appelée à statuer sur l'exclusion.

Art. 9. En aucun cas, les membres de l'association ne peuvent faire valoir ou exercer de quelconques droits ou préentions sur les actifs appartenant à l'association.

Cette exclusion de droits sur les actifs s'applique en tout temps: pendant la période où l'intéressé est membre, au moment où cette qualité cesse d'exister pour quelque raison que ce soit, au moment de la dissolution de l'association, etc.

Chapitre III. Assemblée générale

Art. 10. L'assemblée générale se compose des membres effectifs et des membres adhérents. Toutefois, le droit de vote à l'assemblée générale est réservé aux seuls membres effectifs.

Aucune des trois composantes de l'Assemblée générale ne peut être forcée à agir contre sa volonté par les autres.

Les décisions concernant le personnel se font à bulletin secret.

Les observateurs peuvent assister à l'Assemblée générale et peuvent, avec l'autorisation du président, s'adresser à l'Assemblée générale.

Art. 11. Les compétences exclusives suivantes peuvent être exercées uniquement par l'Assemblée générale:

1. la modification des statuts
2. la nomination et la révocation des administrateurs
3. la confirmation de l'élection du Président du Conseil d'administration par l'Assemblée générale
4. la décharge à octroyer aux administrateurs
5. l'approbation des budgets et des comptes annuels
6. la dissolution de l'association
7. l'exclusion d'un membre de l'association
8. l'approbation d'un rapport de fonctionnement particulier du Président
9. l'approbation du programme d'action établi par le Conseil d'Administration
10. l'acceptation de nouveaux membres effectifs

Art. 12. L'Assemblée générale ordinaire se tiendra au cours du deuxième trimestre de l'année civile, au siège ou en tout autre lieu indiqué sur la convocation.

La convocation doit être envoyée au moins trente jours avant la date de l'Assemblée générale à tous les membres effectifs par fax ou courriel, au numéro ou à l'adresse que le membre effectif a communiqué en dernier lieu à cet effet au Secrétaire.

L'Assemblée générale est convoquée par les administrateurs ou par au moins un cinquième des membres de l'association.

A la convocation est joint un ordre du jour des points qui ont été placés à celui-ci, au moins quarante jours avant l'Assemblée générale, par au moins deux administrateurs ou par au moins 1/20^e des membres effectifs.

Une Assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le Président ou à la demande d'au moins trois administrateurs, ainsi qu'à la demande d'au moins 2/5^e de tous les membres effectifs.

La convocation doit être envoyée au moins trente jours avant la date de l'Assemblée générale à tous les membres effectifs par fax ou courriel au numéro ou à l'adresse que le membre effectif a communiqué en dernier lieu à cet effet.

Art. 13. L'assemblée, pour pouvoir délibérer valablement, doit réunir au moins la moitié des membres effectifs.

Chaque membre effectif a un droit de vote égal, chacun disposant d'une voix. Chaque membre effectif pourra se faire représenter aux assemblées générales par un autre membre effectif disposant d'une procuration écrite; aucun membre ne pouvant détenir plus d'une procuration.

Toutes les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des voix des membres présents, sauf les exceptions prévues par la loi ou par les statuts.

En cas de parité des voix, la proposition est rejetée.

A la demande d'un tiers de l'assemblée les votes se font au scrutin secret.

Art. 14. Conformément à l'article 8 de la loi sur les associations sans but lucratif, l'Assemblée générale ne pourra valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation, et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres.

Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix.

Si les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, il peut être convoqué une seconde réunion qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents. La seconde réunion ne peut être tenue moins de trente jours après la première réunion.

Mais, dans ce cas, la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, les règles qui précèdent sont modifiées comme suit:

- a) la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres effectifs sont présents ou représentés;
- b) la décision n'est admise, dans l'une ou dans l'autre assemblée, que si elle est votée à la majorité des - par dérogation à la prédite loi - 4/5^e des voix des membres effectifs présents.

c) si, dans la seconde assemblée, les deux tiers des associés ne sont pas présents ou représentés, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

Art. 15. Les résolutions de l'Assemblée générale sont consignées dans un procès-verbal conservé dans un registre des procès verbaux qui peut être consulté par tous les membres effectifs qui exerceront leur droit en se présentant au bureau de la fondation et en demandant - sur rendez-vous - la consultation des procès-verbaux en question.

Tout tiers qui souhaite prendre connaissance des procès-verbaux des résolutions de l'Assemblée générale peut introduire une demande à cet effet auprès du Conseil d'Administration de l'association, lequel peut autoriser ou refuser la consultation souverainement et sans autre motivation.

Chapitre IV. Administration.

Art. 16. L'association est gérée par un conseil d'administration, désigné ci-après le conseil, lequel sera composé de deux membres au moins et de sept membres au plus. Le nombre d'administrateurs sera en tout cas toujours inférieur au nombre des membres effectifs de l'association.

Il est composé de façon paritaire d'hommes et de femmes.

Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée générale, à la majorité simple des voix des membres présents et ce pour une durée de DEUX ans.

Ils peuvent être révoqués de tout temps par l'Assemblée Générale qui se prononce à la majorité des 2/3 des voix présentes.

Chaque membre du Conseil d'Administration peut lui-même démissionner moyennant d'une notification écrite au président du Conseil d'administration.

L'administrateur est tenu, après sa démission, de continuer d'exercer ses fonctions jusqu'à ce qu'il puisse être raisonnablement pourvu à son remplacement.

En principe, les administrateurs exercent leur mandat à titre gratuit.

Les frais qu'ils exposent dans le cadre de l'exercice de leur mandat d'administrateur sont indemnisés.

Art. 17. Le Conseil d'Administration élit en son sein un ou deux Présidents dudit Conseil d'Administration, de même qu'un secrétaire ainsi qu'un trésorier, le tout pour une durée de DEUX ans.

Le cumul des charges n'est pas autorisé.

Art. 18. Le Conseil d'administration supervise les activités quotidiennes de l'association, ainsi que le travail de son personnel. Le Conseil d'administration engage le Secrétaire général.

Le Conseil d'administration prend les décisions stratégiques concernant le budget, le programme et les activités sur base des directives adoptées par l'Assemblée générale.

Le Conseil d'administration représente l'association auprès du public et des institutions européennes, à moins de l'avoir délégué à son Secrétaire général.

Art. 19. Le Conseil d'administration se réunit sur convocation de son (ses) Président(s) aussi souvent que nécessaire, au moins deux fois par an et dans les 15 jours suivant la demande de deux membres du Conseil d'administration ou sur demande du Secrétaire Général.

Le Conseil est présidé par un ou deux Président(s) ou, en leur absence, par un administrateur choisi à la majorité simple des administrateurs présents.

La réunion se tient au siège de l'association ou en tout autre lieu, indiqué dans la lettre de convocation,

Le Conseil d'administration ne peut délibérer et statuer que lorsqu'au moins la moitié de ses membres est présente à la réunion.

Les décisions sont prises à la majorité simple des voix présentes.

En cas d'égalité de voix, la voix du président ou de l'administrateur qui préside la réunion est déterminante.

Un procès-verbal de la réunion est rédigé et signé par le président de séance.

Ce procès-verbal est conservé dans un registre des procès-verbaux qui peut être consulté par les membres effectifs, qui exerceront leur droit de consultation en se présentant au bureau de l'association.

Dans des cas exceptionnels, lorsque l'urgence et l'intérêt de l'association le requièrent, les décisions du Conseil d'administration peuvent être prises avec l'accord écrit unanime des administrateurs.

Le processus décisionnel écrit suppose en tout cas une délibération préalable par e-mail, par vidéoconférence ou par téléconférence.

Art. 20. Si un administrateur a, directement ou indirectement, un intérêt opposé de nature patrimoniale à une décision ou une opération relevant de la compétence du Conseil d'administration, il doit en faire part aux autres administrateurs avant que le Conseil d'administration prenne une décision.

L'administrateur ayant un intérêt opposé se retire de la réunion et s'abstient de participer à la délibération et au vote sur la matière concernée.

La procédure précitée ne s'applique pas aux opérations habituelles qui ont lieu aux conditions et moyennant les sûretés qui ont cours normalement sur le marché pour les opérations similaires.

Art. 21. Le Conseil d'administration est habilité à établir tous les actes d'administration interne qui sont nécessaires ou utiles à la réalisation du but de l'association, à l'exception de ceux qui relèvent de la compétence exclusive de l'Assemblée générale, conformément à la loi sur les associations sans but lucratif et les présents statuts.

Nonobstant les obligations qui résultent de l'administration collégiale, à savoir la concertation et le contrôle, les administrateurs peuvent se répartir les tâches d'administration.

Une telle répartition des tâches n'est pas opposable aux tiers, même si elle a été publiée. Néanmoins, en cas de non-respect, la responsabilité interne du ou des administrateurs concernés est engagée.

Le Conseil d'administration peut déléguer une partie de ses pouvoirs d'administration à un ou plusieurs tiers non-administrateurs, sans que cette délégation puisse concerner la politique générale de l'association ou bien la compétence d'administration générale du Conseil d'administration.

Les administrateurs ne peuvent pas prendre des décisions relatives à l'achat de biens immobiliers, d'emprunts et d'obligations financières qui engagent plus qu'un tiers du budget de l'association.

Le Conseil d'Administration ne peut pas prendre de décisions qui engagent le budget de l'association sur plusieurs années, ni le statut légal de l'association sans autorisation de l'Assemblée générale.

Si ces restrictions ne sont pas respectées la responsabilité interne du ou des administrateurs est engagée en tout état de cause, le tout nonobstant la question de l'opposabilité aux tiers

Art. 22. Le Conseil d'administration représente collégalement l'association.

Sans préjudice de la compétence de représentation générale du Conseil d'administration en tant que collègue, l'ASBL peut également être représentée de manière générale dans les actes judiciaires et extrajudiciaires par un des Présidents du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration peut toutefois désigner des mandataires de l'association.

Seules les procurations particulières et limitées à un acte juridique déterminé ou à une série d'actes juridiques déterminés sont autorisées.

Les mandataires engagent l'association dans les limites de la procuration qui leur a été accordée, lesquelles sont opposables aux tiers conformément aux dispositions légales en matière de mandat.

Les administrateurs et les personnes déléguées à la gestion journalière ne contractent aucune obligation personnelle relativement aux engagements de l'association. Leur responsabilité se limite à l'exécution de leur mission conformément au droit commun, aux dispositions de la loi et aux dispositions des statuts de même qu'aux fautes commises dans leur gestion.

Art. 23. La gestion journalière de l'association sur le plan interne, ainsi que la représentation externe en ce qui concerne cette gestion journalière peuvent être déléguées par le Conseil d'administration au Secrétaire général ou à plusieurs personnes.

S'il est fait usage de cette possibilité, il y a lieu de spécifier si ces personnes peuvent agir individuellement ou conjointement ou en collège et ce, tant en ce qui concerne la gestion interne qu'en ce qui concerne le pouvoir de représentation externe dans le cadre de cette gestion journalière.

A défaut de définition légale de la notion "gestion journalière", sont considérées comme des actes de gestion journalière, toutes les opérations qui doivent être effectuées au jour le jour pour assurer le fonctionnement normal de l'association et qui, en raison de leur moindre importance ou de la nécessité de prendre une décision prompte, ne requièrent pas ou ne rendent pas souhaitable l'intervention du Conseil d'Administration.

La nomination et la cessation de fonctions des personnes chargées de la gestion journalière sont actés sur un procès-verbal, faisant apparaître les personnes, qui représentent l'association en matière de gestion journalière, et préciser l'entendue de leurs pouvoirs.

Art. 24. L'association pourra être financée, entre autres, par des subventions, des allocations, des dons, des cotisations, des legs et d'autres dispositions testamentaires et de dernières volontés, obtenus tant pour soutenir les buts généraux de l'association que pour soutenir un projet spécifique et ce en respectant les dispositions de l'article 16 de la loi sur les associations sans but lucratif.

L'association peut par ailleurs lever des fonds de toute autre manière légale et conforme à la loi sur les associations sans but lucratif.

Art. 25. Le trésorier tiendra une comptabilité régulière.

Les comptes - de même qu'une proposition de budget pour l'année suivante - sont soumis à l'assemblée générale pour approbation, après - pour ce qui est des comptes - avoir été contrôlé par un audit externe, lequel appliquera les règles du Parlement Européen pour les fondations politiques européennes, lesquelles seront applicables à la présente association à cet égard.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 26. Conformément aux dispositions de l'article 22 de loi sur les associations, à défaut de disposition statutaire, la décision de l'assemblée générale qui prononce la dissolution déterminera aussi l'affectation des biens, et, à défaut par l'assemblée générale de statuer sur ce point, les liquidateurs donneront aux biens une affectation qui se rapprochera autant que possible de l'objet en vue duquel l'association a été créée.

L'assemblée générale ne peut prononcer la dissolution de l'association qui si les deux tiers de ses membres effectifs sont présents. Si cette condition n'est pas remplie, il pourra être convoqué une seconde réunion, au moins 30 jours après la première réunion, qui délibérera valablement quel que soit le nombre des membres présents.

La dissolution ne sera admise que si elle est votée à la majorité des deux tiers des membres présents.

Toute décision qui prononce la dissolution, prise par une assemblée ne réunissant pas les deux tiers des membres de l'association, est soumise à l'homologation du tribunal civil.

Art. 27. Pour tous les cas non prévus aux présents statuts les associés se réfèrent et se soumettent expressément aux dispositions de la loi du 26 avril 1928.

Mention:

Mention du présent acte sera consenti partout où besoin sera.

Frais:

Le montant des frais, droits et honoraires s'élève à la somme de SEPT CENT EUROS (EUR. 700,00).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Jacoby, Jonckheer, Behrend, Reuter.

Enregistré à Redange/Attert, le 29 janvier 2010. Relation: RED/2010/123. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR STATUTS CONFORMES, délivrée sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Redange/Attert, le 24 février 2010.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2010038224/381.

(100037119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

BRE/Management 5 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 151.600.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration de la Société en date du 1^{er} mars 2010

En date du 1^{er} mars 2010, le Conseil d'Administration de la Société a décidé de nommer Madame Cornelia M. W. van den Broek, née le 26 juin 1968 à Oosterhout (Pays-Bas), résidant à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant qu'administrateur-délégué de la Société, avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Elle peut valablement engager la Société par sa seule signature en tant qu'administrateur-délégué dans le cadre de toute affaire relative à la gestion journalière de la Société allant jusqu'à un montant de EUR 5,000.00.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2010.

BRE/Management 5 S.A.

Signature

Référence de publication: 2010038163/17.

(100037251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

N.C.C.D. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 83.330.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010037929/9.

(100037550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

KoMed Home Care S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 40-42, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 62.470.

Beschluss der Hauptversammlung der KoMed Home Care S.A.

Unter Verzicht auf alle Formen und Fristen der Ladung treten wir, als Aktionäre der KoMed Home Care S.A., zu einer Hauptversammlung zusammen und beschließen folgendes:

1.

Die Verwaltungsratsmitglieder werden in ihrem Amt bestätigt. Die Mandate enden bei der Hauptversammlung, welche im Jahr 2012 stattfindet.

Verwaltungsrat:

- Herr Hermann Konrad, wohnhaft in D-54329 Konz-Reinigungstrasse
- Herr Klaus Krebs, wohnhaft in D-54294 Trier, Grimmstraße 9
- Frau Birgit Wacht, wohnhaft in D-54459 Wiltingen, Klosterbergstrasse 138

Prüfungskommissar:

KL Consult S.à r.l. mit Sitz in L-6630 Wasserbillig, 40, Grand-rue

Wasserbillig, den 10.12.2007.

Hermann Konrad

Aktionär

Référence de publication: 2010037273/22.

(100036708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Milia Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 151.781.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the nineteenth of February.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

The company under the laws of Panama VACON PROPERTIES S.A., having its registered office in Panama-City, Arango-Orillac Building, 2nd Floor, East 54th Street (Panama).

The company is here represented by Mr Alain THILL, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

Such appearing party has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) which he declares organize and the articles of incorporation of which shall be as follows:

Chapter I.- Purpose - Name - Duration

Art. 1. There is hereby established, a company in the form of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), under the name of MILIA INVESTMENT S.à r.l. (hereinafter the "Company").

Art. 2. The Company's object is to hold, directly or indirectly, interests in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, to acquire by way of purchase, subscription or acquisition, any securities and rights of any kind through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or to acquire financial debt instruments in any form whatsoever, and to possess, administrate, develop, manage and dispose of such holding of interests.

The Company is entitled to grant loans, guarantees or other forms of financing and may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies"), it being understood

that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

To borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;

To advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

To render assistance in any form (including but not limited to advances, loans, money deposits, credits, guarantees or granting of security to the Connected Companies) and to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of Luxembourg law.

The Company may also perform all commercial, technical and financial operations, if these operations are likely to enhance the above-mentioned objectives, and to effect all transactions which are necessary or useful to fulfill its object as well as operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described in this article, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

Art. 3. The company is established for an unlimited duration.

Art. 4. The registered office is established in the Grand Duchy of Luxembourg.

It may, by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders, be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the city of Luxembourg by a resolution of the manager/board of managers of the company.

The company may have offices and branches both in Luxembourg and abroad.

Chapter II.- Corporate capital - Share quotas

Art. 5. The company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), represented by 100 (one hundred) shares having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five Euro) per share each.

When and as long as all the shares are held by one person, the company is a one person company in the sense of article 179(2) of the amended law concerning trade companies; in this case, the articles 200-1 and 200-2 among others of the same law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

Art. 6. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholder meeting, in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 7. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) will apply.

Art. 10. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 11. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company to an end.

Chapter III.- Management

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers constituted by two different types of managers, namely type A managers and type B managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signatures of at least one type A and one type B manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In the case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Art. 15. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his share holding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 16. The Company's fiscal year starts on the 1st of January of each year and terminate on the 31st of December of each year.

Art. 17. Each year, when financial year is ending, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 19. In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

Chapter IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 20. In case of dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may not be shareholders and shall be nominated by the associates who shall determine their powers and compensations.

Chapter V.- General stipulations

Art. 21. All issues not referred to in these articles, shall be governed by the concerning legal regulations.

Special dispositions

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation and terminate on the 31st of December 2010.

Subscription and payment

All the shares have been subscribed by the company VACON PROPERTIES S.A., prenamed.

All the shares have been totally paid up so that the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) is from this day on at the free disposal of the corporation and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated to be approximately one thousand and fifty Euro.

Decisions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the above-named shareholder took the following resolutions:

1. The number of managers is set at three:

- Mr Benoit BAUDUIN, born on 31 March 1976 in Messancy, Belgium, with professional address at L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider;

- Mr Luc GERONDAL, born on 23 April 1976 in Kinshasa, Congo, with professional address at L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider,

are both appointed as Type A manager for an undetermined duration.

- Mr Patrick MOINET, born on 6 June 1975 in Bastogne, Belgium, with address at L-2172 Luxembourg, 37, rue Alphonse Munchen,

is appointed as Type B manager for an undetermined duration.

2. The registered office is established at L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, Grand Duchy of Luxembourg.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the date stated above.

The document having been read to the appearing parties, known to the notary, by surnames, Christian names, civil status and residences, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-neuf février.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société de droit panaméen VACON PROPERTIES S.A., ayant son siège social à Panama-City, Arango-Orillac Building, 2nd Floor, East 54th Street (Panama).

La comparante est ici représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer entre eux.

Titre I^{er} .- Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination sociale de MILIA INVESTMENT S.à r.l. (ci-après, la "société").

Art. 2. L'objet de la Société est de détenir, directement ou indirectement, des intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entités luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir par achat, souscription ou acquisition des titres et droits de toute sorte par l'intermédiaire de participations, contributions, prises fermes, achats fermes ou options, négociations ou de toute autre façon, ou d'acquérir des titres de créance financiers sous quelque forme que ce soit, et de détenir, administrer, développer, gérer et vendre de tels intérêts.

La Société est habilitée à accorder des prêts, garanties ou autres formes de financement et peut également fournir toute assistance sous forme de prêts, garanties ou autres à ses filiales, aux entreprises dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, même non substantielle, à toute entreprise qui est directement ou indirectement actionnaire de la société ou à une autre entreprise appartenant au même groupe que la Société (ci-après les "Entreprises liées"), étant entendu que la Société ne pourra pas conclure de transactions l'engageant dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

En particulier, la Société peut conclure les transactions suivantes, étant entendu que la Société s'interdit de conclure une transaction qui impliquerait qu'elle s'engage dans une activité pouvant être considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

Emprunter de l'argent sous toute forme, obtenir toute forme de crédit et lever des fonds notamment, de façon non limitative, par l'émission privée d'obligations, de billets, de billets à ordre et d'autres titres de créance ou instruments de capitaux propres, convertibles ou non, par l'utilisation de dérivés financiers ou de toute autre façon;

Avancer, prêter ou déposer de l'argent, accorder un crédit à une entité luxembourgeoise ou étrangère ou par l'intermédiaire d'une telle société ou souscrire ou acheter un titre de créance auprès d'une telle société, selon les modalités jugées adaptées et avec ou sans garantie;

Fournir une assistance sous quelque forme que ce soit (y compris, de façon non limitative, avances, prêts, dépôts de fonds, crédits, garanties ou octroi de sûretés aux Entreprises liées) et conclure des garanties, nantissements ou toute autre forme de sûretés, que ce soit par engagement personnel ou hypothèque, en grevant tout ou partie de l'entreprise, des actifs immobiliers (actuels ou futurs) ou selon toute autre méthode, en vue de l'exécution de contrats ou obligations de la Société et de l'une quelconque des Entreprises liées, des directeurs ou membres du bureau de la Société ou de l'une des Entreprises liées, dans les limites du droit luxembourgeois.

La Société peut également effectuer toutes opérations commerciales, techniques et financières, dès lors que celles-ci sont susceptibles de favoriser la réalisation des objectifs susvisés, ainsi que toutes les transactions nécessaires ou utiles pour remplir son objet et les opérations permettant directement ou indirectement de faciliter l'accomplissement de son objet dans tous les domaines décrits au présent article, mais sans profiter de la loi du 31 juillet 1929 sur le régime fiscal des sociétés de participations financières (Holdings companies).

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi au Grand-Duché du Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant/conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), représenté par 100 (cent) parts sociales de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables

Art. 6. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 15 des présents statuts.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées

Art. 10. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 15 des statuts sont d'application.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Titre III.- Administration et Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance qui sera alors composé de deux catégories différentes de gérants à savoir des gérants de type A et des gérants de type B. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'au moins un gérant de type A et un gérant de type B.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, les gérants qui délèguent détermineront la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 13. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

Art. 15. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 16. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 18. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 19. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

Toutes les parts sociales ont été souscrites par la société VACON PROPERTIES S.A., prénommée.

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement à mille cinquante euros.

Décisions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associée unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à trois.

- Monsieur Benoit BAUDUIN, né le 31 mars 1976 à Messancy, Belgique, résidant professionnellement à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider;

- Monsieur Luc GERONDAL, né le 23 avril 1976 à Kinshasa, Congo, résidant professionnellement à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider,

sont tous deux nommés gérants de type A pour une période indéterminée.

- Monsieur Patrick MOINET, né le 6 juin 1975 à Bastogne, Belgique, résidant à L-2172 Luxembourg, 37, rue Alphonse Munchen,

est nommé gérant de type B pour une durée indéterminée.

2. Le siège social de la Société est établi à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, Grand Duché de Luxembourg.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: THILL - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 mars 2010, Relation: GRE/2010/717. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 11 mars 2010.

Référence de publication: 2010037794/373.

(100036842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Anaf Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 42.943.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 29 octobre 2009

1. La d émission de Mademoiselle Cynthia SCHWICKERATH est actée avec effet au 29 octobre 2009.

2. Monsieur Michel LENOIR, employé privé, né le 2 juillet 1961 à Saint-Mard, Belgique, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est coopté en tant qu'Administrateur. Il terminera le mandat de Mademoiselle Cynthia SCHWICKERATH, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Fait à Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Certifié sincère et conforme

ANAF EUROPE S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010038683/18.

(100037941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

Codofinances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 29.414.

L'an deux mille dix, le vingt-trois février.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "CODOFINANCES S.A.", ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 29 414, a été constituée suivant acte reçu par Maître Marc ELTER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 décembre 1988, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 112 du 5 février 2003; les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par Maître Alphonse LENTZ, alors notaire de résidence à Remich, suivant acte reçu le 12 novembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 112 du 5 février 2003; aucune modification n'a eu lieu depuis.

L'assemblée est présidée par Monsieur Leonel BOUCHERIE, homme d'affaires, demeurant à B-8870 Izegem, Ambachtenstraat, 80.

Qui désigne comme secrétaire Madame Cindy REINERS, employée privée, avec adresse professionnelle au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires ont renoncé d'un commun accord à une convocation préalable, reconnaissent avoir pris préalablement connaissance de l'ordre du jour, et sont aptes à tenir la présente assemblée.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Décision de transférer le siège social de L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert à L-2449 Luxembourg, 11, Boulevard Royal.

2. Décision de dissoudre la Société et de prononcer sa mise en liquidation.

3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.

4. Nomination de Monsieur Graham J. WILSON, né le 9 décembre 1951 à St Néots, Grande Bretagne, avec adresse professionnelle au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

5. Divers.

Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée adopte les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert à L-2449 Luxembourg, 11, Boulevard Royal.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de dissoudre la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Troisième résolution

Par vote spécial, l'assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire.

Quatrième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur Monsieur Graham J. WILSON, né le 9 décembre 1951 à St Néots, Grande Bretagne, avec adresse professionnelle au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, auquel sont conférés les pouvoirs prévus par les dispositions légales en vigueur.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine pour la durée qu'il fixe.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Boucherie, C. Reiners, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 février 2010. Relation: LAC/2010/8437. Reçu douze euros Eur 12.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2010.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010038169/66.

(100037363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.